



Association Professionnelle des Banques
et Etablissements Financiers de la Guinée-Bissau



Téné Sonia Kafando Abo

Nouvelle présidente de l'APBEF-GB

Entretien avec le Directeur
National de la BCEAO
M. João Alage Fadiá



Secteur bancaire
Réalise des journées d'entente
à travers le sport



**BIC – Bureau
d'Information sur le Crédit**
Voté par le Parlement



Sommaire

Entretien avec le Directeur National de la BCEAO	02
L'autre face de la banque	06
Actualités	08
En bref	09
Dictionnaire bancaire	10



Crédits

Directeur

Téné Sonia Kafando Abo
Présidente de L'APBEF-GB

Rédaction

Ausenda M. M. Cardoso
Directrice exécutive de L'APBEF-GB

Rédaction et Conception graphique

Genesis, Sarl

Propriété

APBEF-GB

Adresse

Rue António N'bana n°13
1er étage Bissau Velho

Tirage

1000 Exemplaires

Periodicité

Annuel

Editorial

Les défis de la bancarisation



Ausenda M. M. Cardoso
Directrice Exécutive de l'APBEF-GB

Avec plaisir nous faisons présent encore un numéro de la revue bancaire "Cifrao", dont le but est de rapprocher la banque aux personnes, faire connaître leurs services et de contribuer à l'éducation financière de notre population.

Les dernières années n'ont pas été faciles pour la Guinée-Bissau. La crise institutionnelle actuelle est venu se joindre aux contraintes de toutes sortes dont le pays été confronté. Malheureusement, le secteur financier et bancaire n'est pas à l'abri de l'impact de cette situation. L'intégration dans la zone UEMOA est une plus-value dans notre processus de développement, mais quand il s'agit de la mise en œuvre de projets communautaires, nos indicateurs continuent d'être insatisfaisants.

Conscient des enjeux du processus d'intégration économique, la classe bancaire guinéenne s'est fortement impliquée dans ce combat. Les préoccupations sont nombreuses. Dans ce numéro, nous vous présentons seulement quelques préoccupations, autant des institutions financières guinéennes comme des sous-régionales, telles que l'opérationnalisation du BIC (Bureau d'Informations sur le Crédit) et la rationalisation des prix pratiqués par les banques. Bien sûr, la Banque Centrale est au cœur de tout ce processus, en promeuvent et suivant les réformes adoptées.

Au 1er Octobre 2014 est entré en vigueur un ensemble de mesures recommandées par la BCEAO que toutes les banques devaient appliquer et qui ont à voir avec la gratuité de certains services bancaires avec l'objectif de promouvoir la bancarisation dans les pays de la zone UEMOA.

Après un peu plus d'une année de mise en œuvre de la gratuité de dix-neuf services bancaires, notamment l'ouverture et la fermeture du compte, la grande question qui se pose est de savoir comment mesurer l'impact de l'application de cette mesure dans l'écart entre l'augmentation des frais bancaires et ce que les banques ont arrêttée de gagner avec ces services.

Une consultation des services commerciaux nous a laissé avec l'idée que la mesure prise par la BCEAO ne peut pas avoir les effets désirés parce que le processus de bancarisation massive des populations exige une stratégie

plus inclusive dans laquelle la participation de plusieurs acteurs est indispensable. Une de ces conjectures c'est l'inclusion financière annoncée par les politiciens et les économistes.

Les stratégies d'inclusion et de formation financière doivent être des projets ouverts, où chacun aura un rôle à jouer. Et dans cette dynamique l'Etat n'est pas en reste. Donc, il y a un certain nombre de mesures qui doivent être prises de manière concertée et participative.

Il est vrai que l'accès à un compte bancaire (bancarisation) est la première étape dans le processus d'inclusion financière, comme une condition nécessaire pour l'acquisition d'autres produits et services financiers. Avant la mise en œuvre de mesures de gratuité de certains services, la plupart des établissements de crédit ne facturaient pas pour l'ouverture de comptes.

En revenant sur les stratégies d'inclusion et de formation financière, qui mènent indubitablement, à l'augmentation des taux de bancarisation, ils devraient également tenir compte des entreprises.

Les gestionnaires et les opérateurs économiques, en particulier des micros entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME), doivent approfondir leurs connaissances, afin qu'ils puissent comprendre les produits financiers avec lesquels ils travaillent et évaluer la pertinence de ces produits à la nature du financement prétendu.

L'existence d'un secteur financier informel dans nos pays, est une autre contrainte à l'inclusion financière de la population. En fait, le secteur informel fournit des produits et services financiers non soumis à la réglementation et à la supervision financière. Grande partie de la population accède plus facilement à ces types de services, soit par ignorance des règles de fonctionnement du secteur financier formel ou parce que les prix pratiqués sont plus bas.

Néanmoins, l'absence de contrôle des services fournis dans le secteur informel est des risques réels pour les groupes de population qui utilisent ces services et favorise une concurrence déloyale pour le secteur financier et bancaire formel.



Interview

M. João Alage Fadiá

Directeur National de la Banque Centrale des Etat de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

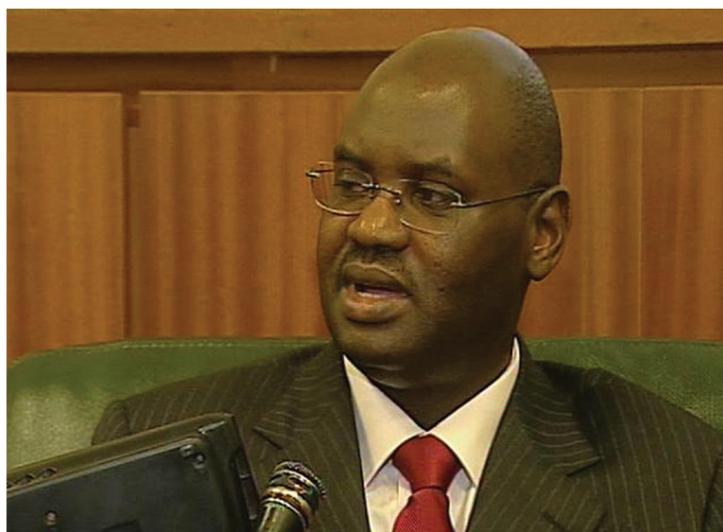
1. Quel Bilan faites-vous de l'adhésion de la Guinée-Bissau à l'UEMOA ?

L'adhésion de la Guinée-Bissau à l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en 1997 a marqué une étape importante dans l'histoire économique du Pays. De nombreux facteurs ont contribué à l'abandon de la monnaie nationale, le PESO, en faveur du FCFA. La stabilité financière de la zone UEMOA a été l'un des facteurs importants qui ont pesés dans la décision, mais aussi la détérioration des indicateurs macroéconomiques internes du pays, notamment l'hyperinflation et la pénurie chronique de l'insuffisance des réserves de change en mesure d'assurer une couverture minimale de nos importations, ont déterminé l'entrée du Pays à l'UMOA.

Il faut rappeler que lors de l'adhésion, le Pays ne remplissait pas les critères traditionnels préconisés par la Théorie des Zones Monétaires Optimales (ZMO), mais la nécessité d'intégrer l'UMOA était si évidente à la lumière des développements économiques enregistrés qui ne restait pas une autre alternative. Et, il faut aussi dire que l'entrée n'as été possible que grâce au principe de solidarité qui règne dans cette Zone, qu'exige une décision unanime des Chefs d'Etat des Pays membres.

En effet, l'intégration à l'UMOA a apporté à la Guinée-Bissau, comme prévu, des résultats positifs remarquables tels que le contrôle de l'inflation, l'élargissement et un meilleur accès aux marchés internationaux, la réduction du déficit du compte courant extérieur de notre Balance de paiements et le développement du système bancaire. Cependant, en raison des options de politiques de développement moins réussies, le déficit public continu à persister et la production peu diversifiée avec une forte dépendance de notre économie basée sur l'exportation de la noix de cajou.

Avec la réforme en cours dans le plan Régional et la poursuite de la mise en œuvre d'une politique monétaire efficace mené par la BCEAO, associé à des réformes en cours au niveau des Finances Publiques en Guinée-Bissau, qui actuellement à un programme avec le FMI, il peut être affirmer que les perspectives de croissance économique sont assez favorables. Ainsi, nous pouvons souligner que la couverture des importations sont assurés, la stabilité des prix est une réalité, le pays dispose d'une monnaie convertible qui est un facteur important pour attirer les investissements externes et, est inséré dans une Zone où il bénéficie d'un marché de plus de 80 millions de personnes.



2. Quel est l'Impact de la crise financière internationale sur l'activité financière nationale ?

Tout d'abord il convient de noter que la crise financière internationale est née aux États-Unis d'Amérique à partir de 2007 à travers de ce qu'on appelle la crise des subprimes qui s'est rapidement répandue et a fortement affecté les finances internationales et l'activité économique mondiale. Mais grâce au système de change en vigueur dans l'UMOA, où les réserves de change sont centralisées à la BCEAO, a empêché les banques de l'Union de s'acheminer vers les activités de spéculation sur les marchés financiers. Ainsi, les effets de cette crise n'ont pas eu d'impact négatif sur le secteur financier national, car aucune banque ne s'est plainte d'avoir perdu de l'argent sur les investissements ou opérations de spéculation. Toutefois, en tenant compte des effets de la crise sur les économies des pays développés, avec laquelle il existe des relations de partenariat importantes, notamment au niveau des échanges commerciaux, des appuis pour le financement des projets de développement et des transferts privés avec un accent particulier sur les envois de fonds des émigrants, la crise a fini par avoir ses impacts, même si on peut les considérer peu importants, contrairement à ce que l'on craignait.

3. Quel est la situation actuelle du crédit en souffrance et quelles sont les mesures prises par la BCEAO pour faire face à cette situation ?

Il est important de souligner que, dans un passé plus récent et plus spécifiquement depuis l'adhésion du Pays à l'UMOA, le secteur bancaire de la Guinée-Bissau n'a jamais connu un niveau élevé de crédit en souffrance, et a donc respecté tous les ratios prudentiels exigés par les Normes qui régissent les activités bancaires.

Cependant, avec la crise politique que le Pays a connue en Avril 2012, les crédits que les banques avaient accordé aux exportateurs

de noix de cajou et aux entreprises dans le domaine des constructions et travaux publics, n'ont pas été remboursés. Cette situation exceptionnelle a fini par affecter le portefeuille de crédits de certaines banques et par conséquent l'augmentation du niveau de créances douteuses. En effet, au cours des cinq années précédant la crise, le taux de dégradation du portefeuille de crédit se situait en moyenne à 4,8%. Avec la crise, ce taux est passé à environ 22,9%. Cependant, il a considérablement diminué en raison des mesures que les banques sont en train d'appliquer notamment le renforcement des provisions et l'exécution des garanties collatérales des clients qui sont en défaut.

Il faut souligner que toutes ces mesures sont accompagnées par la BCEAO, à travers notamment de son Agence de Supervision Bancaire qui est la Commission Bancaire de l'UMOA, en particulier avec les exigences de provisionnement du crédit en souffrance et la reconstitution des Capitaux Propres dont le total doit se situer au minimum à 5.000 millions de francs CFA.

Il est également important de souligner que la stabilité et solvabilité du secteur bancaire de la Guinée-Bissau jusqu'à présent ne sont pas en cause parce que le secteur bancaire n'as jamais eu de problèmes de liquidité, sinon parce que les banques du centre-ville ont investi des sommes importantes dans le marché financier de la Sous-Région à travers l'achat de titres du Trésor Public émis soit par l'Etat Guinéen ou par d'autres Etats de l'Union.

Enfin, grâce aux mesures prises récemment par le Conseil des Ministres de l'UMOA, la solvabilité financière des banques seront renforcées par l'augmentation du capital social minimum qui passera des actuelles 5.000 millions à 10.000 millions de FCFA.

4. À quoi consiste la rationalisation des services bancaires et de quoi s'agit-il? Quel sera l'impact de cette initiative sur la bancarisation ?

La BCEAO a promu des réunions semestrielles entre son Gouverneur et les représentants des banques de l'Union à travers des respectives associations professionnelles nommées APBEF. Lors de ces réunions, des questions qui concernent le renforcement de la contribution du secteur bancaire au financement des économies des Etats membres sont analysés, l'augmentation du taux de bancarisation, le financement des petites et moyennes entreprises (PME / PMI) et aussi la lutte contre la pauvreté, à travers une politique d'encouragement de l'inclusion financière.

Dans ce cadre, il a été convenu entre la Banque Centrale et les banques primaires, certaines mesures visant à rationaliser les coûts des services bancaires offerts aux clients, afin d'inciter une plus grande bancarisation dans nos Pays et donc augmenter la captation et la canalisation des épargnes pour le financement de l'économie.

Ainsi, depuis le 1er Octobre 2014, plusieurs services bancaires ont été rendus gratuits notamment l'ouverture du compte, l'accès/consultation de l'extrait bancaire, la domiciliation du salaire, les dépôts en espèces, les retraits dans les distributeurs automatiques de billets de la banque du client, le paiement par carte bancaire au sein de l'UMOA, la consultation du solde ainsi que l'extrait bancaire dans le distributeur automatique de la banque du client, le transfert compte à compte dans la même banque, la réception des virements nationaux, les communautaires et internationaux, l'avis de débit et de crédit électronique, la consultation et l'édition du solde et de l'historique du compte par le distributeur automatique de la banque du client, etc.

Il est important de souligner que toutes les banques de la Guinée-Bissau ont adopté ces mesures et les ont publiées sur leurs portes locales.

5. Quelles sont les mesures adoptées par la BCEAO face aux objectifs de bancarisation ?

La BCEAO a entendue qu'il devait moderniser notre paysage bancaire pour le situer au niveau des normes internationales, pour cela elle a débuté la réforme de son système de paiement en 2009, qui a abouti à la mise en œuvre des plateformes suivantes d'échange de l'information financière:

- > Le STAR-UEMOA qui assure la liquidation des paiements d'importance systémique;
- > Le système de compensation des paiements de masse nommé SICA-UEMOA;
- > Le système de la monétique bancaire Régional désigné GIM-UEMOA;
- > La modernisation du Central d'Incidents de Paiement (CIP-UEMOA);
- > Et, enfin, la mise en œuvre de SAGETIL-UEMOA, le système de gestion des titres.

En ce qui concerne la population en générale, la BCEAO a mise en place diverses mesures visant à améliorer l'accès aux services financiers notamment, l'utilisation des instruments de paiement scripturaux et la réduction des coûts et des délais des transactions financières. Il faut souligner que la campagne publique d'éducation financière à travers la radio et la télévision ainsi que des affiches sur la bancarisation et l'utilisation des moyens de paiement scripturaux réalisées en 2010 et, comme nous l'avions mentionné précédemment, ces actions ont été renforcées avec des services bancaires offerts gratuitement.

Le Trésor Public à son tour a contribué progressivement dans ce processus à travers la bancarisation des salaires de la fonction publique et des opérations de paiement des dépenses. Il faut souligner qu'il est en cours la connexion du Trésor dans le système de paiement

de l'UEMOA, qui va contribuer grandement, à réduire la circulation de l'argent physique dans les caisses du Trésor Public.

Enfin, il convient mentionner, qu'avec l'autorisation de la BCEAO, l'utilisation croissante de la monnaie électronique, notamment le mobile banking dans les opérations de transferts de fonds et de paiements de certains services, permettant ainsi une plus grande intégration de la population dans le système de paiement.

Par conséquent, avec les mesures déjà mises en œuvre, le taux de bancarisation a doublé au cours des 8 dernières années. En effet, il est passé d'environ 2,65% en 2006, à environ 5,86% à la fin 2014.

6. Quelles sont les perspectives futures de la BCEAO ?

Dans le cadre de sa mission et de ses statuts, la BCEAO, continuera engagée, sous la direction de sa plus haute autorité, le Gouverneur Tiémoko Meylet KONE, à jouer efficacement ses attributions fondamentales, notamment:

- > Définir et exécuter la politique monétaire au sein de l'UMOA qui sauvegarde la stabilité des prix et promeut le financement adéquat des économies des États membres;
- > Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UMOA, ainsi que la supervision des mêmes;
- > Promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement dans l'UMOA et assurer sa supervision et sécurité;
- > Exécuter la politique de change de l'UMOA, dans les conditions définies par le Conseil des Ministres;
- > Gérer les réserves officielles de change des États-membres.

Enfin, la BCEAO se propose, de tout faire, dans le cadre de ses compétences, pour continuer à promouvoir la croissance durable de nos économies d'une part et, d'autre part, continuer à jouir d'une grande crédibilité auprès de nos populations et institutions congénères.

L'AUTRE FACE DE LA BANQUE



BAO

Banque de l'Afrique de l'Ouest contredit les visions les plus pessimistes et mise sur l'expansion de ses services, ainsi que la mise en œuvre de nouveautés qui promettent faciliter la vie des citoyens guinéens.

La Banque qui possède actuellement dix (10) agences à travers le territoire national, prévoit d'augmenter ce nombre à douze (12) jusqu'à la fin de l'année. Une des agences est déjà en construction et se situe près de la Municipalité de Bissau. L'emplacement de l'autre n'a pas encore été révélé, mais les deux seront inaugurées entre Novembre / Décembre de l'année en cours (2015). Les agences augmentent, les distributeurs automatiques de billets aussi. L'augmentation du nombre de distributeurs automatiques de billets sera accompagnée par deux (02) nouveaux services: la carte électronique prépayée et la carte électronique pour le compte d'épargne, plus connu par BAO Abota.



ORABANK

Orabank Guinée-Bissau inaugure deux nouvelles agences.

Situés dans les villes de Bafatá et Gabú, les deux nouvelles agences ont été ouvertes le 28 Juillet 2015 par le Secrétaire d'État de la Planification et l'Intégration Régionale Dr Degol Mendes en la présence des gouverneurs respectifs des deux régions, Messieurs Mamadu Boi Djalo et Abdu Sambu, et de plusieurs institutions de l'Etat, associations, ONG et opérateurs économiques et privés.

Yapi Adama Sanogo est le nouveau Directeur Générale d'Orabank.

Yapi Adama Sanogo succède ainsi à Zenaida Cassamá dans la commande d'Orabank. Zenaida Cassamá a pris les rênes de la Banque Régionale de Solidarité (BRS) en 2008 et a été reconduite à ce poste en 2014. Son successeur, Yapi Adama Sanogo qui compte sur les capacités humaines de l'organisation pour devenir la première banque du centre-ville en 2016, a occupé précédemment le poste de Directeur des Risques.

Orabank et la Guinée-Bissau signent une convention de financement.

La banque Orabank et l'Agence de l'Aviation Civile de la Guinée-Bissau ont signé le 14 Juillet 2015 à Dakar, un accord de financement des travaux de réhabilitation du parc de l'Aéroport International Osvaldo Vieira de Bissau pour un montant de trois milliards et cinquante millions de francs CFA (3.500.000.000 Fcfa).



ECOBANK

Avec les yeux fixés sur l'avenir, ECOBANK facilite la vie des clients.

Avec les yeux fixés sur l'avenir, l'Ecobank Guinée-Bissau lance la banque électronique, un service qui permet le contrôle des finances avec un suivi en temps réel, des transferts domestiques et internationaux des fonds et paiements, l'accès sécurisé à l'Web et des solutions anti-fraude. Ce service online est aussi disponible pour les entreprises grâce à la technologie connue sous le nom d'OMNI-canal, qui permet, entre autres, le paiement des fonctionnaires par internet. Ces services permettent de transférer de l'argent via Western Union et sont disponibles 24h/jour.



BDU

Banque de l'Union, à la mesure de vos besoins.

La Banque de l'Union (BDU) offre à ses clients la possibilité d'avoir une carte électronique "adapté à leurs besoins". Ce sont des cartes Galaxia, Nature et Gold, que depuis le coût de l'adhésion jusqu'au plafond journalier de retrait dans des distributeurs automatiques de billets, présentent des caractéristiques particulières qui les distinguent les uns des autres et qui vont à la rencontre des spécificités de chaque client. Le choix de l'une ou l'autre carte reste à la discrétion du client, que pour obtenir des informations, afin de faire le bon choix, peut se diriger vers l'une des agences situées dans la ville de Bissau ou à Gabú, consulter la page internet de la banque (www.bdu-sa.com) ou de la banque online (<http://ebanking.bdu-sa.com>).

Actualités

Direction Générale de la Supervision des Activités Financières et d'Assurance, une année de services



Suleimane Seidi, Directeur Générale

Créée par le Conseil des Ministres, le 17 Octobre 2014, la Direction Générale de la Supervision des Activités Financières et d'Assurance (DGSAFS) assure l'exercice de la tutelle du Ministre de l'Economie et des Finances sur le secteur financier, en étroite coopération avec les autorités monétaires centrales de la zone et avec les organismes internationaux de coopération monétaire et financière.

Au long d'un (01) an d'existence, la DGSAFS a mise en œuvre de nombreuses activités visant, entre autres, assurer une surveillance globale des marchés financiers; appliquer la réglementation bancaire et financière en étroite collaboration avec les institutions nationales et internationales concernées; suivre la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de monnaie, crédit, épargne ainsi que les relations financières internationales.

La Direction Générale a eu une participation active en tant que membre de la Commission Nationale de Suivi dans le processus de rapatriement des devises du produit de l'exportation de la noix de cajou.

Dans le plan international, la DGSAFS a participé aux sessions de la Commission Bancaire en tant que représentant de la Guinée-Bissau auprès de cette organisation sous-régionale et a coordonné les travaux de traduction et de validation d'un ensemble de textes de l'UEMOA sur la législation bancaire - documents qui avaient besoin d'être transposés dans le Système Juridique National – notamment: Projet Décret-loi sur la Création du BIC (Bureau d'Information sur le Crédit); Projet de Loi Uniforme sur le Taux d'Intérêt Légal; Projet de Loi Uniforme sur la Définition et la Répression de l'Usure; Projet de Loi Uniforme concernant le Traitement des Comptes Inactifs Inscrits dans les Livres des Organismes Financiers des Etats Membres de l'UEMOA; Projet de Loi

Uniforme sur les Litiges des Infractions à la Loi des Relations Financières avec l'Extérieur des Etats Membres de l'UEMOA.

Envisageant un bon et un efficace fonctionnement, une proposition du Statut Organique de la Direction Générale a été élaborée et sera discutée et adoptée lors d'une session du Conseil Directif du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Il est également prévu de réaliser la cartographie de l'environnement des affaires des maisons de change de devises et de transfert d'argent ainsi que la réalisation de missions d'inspection et de supervision bancaire, en concertation avec la BCEAO et la Commission Bancaire.

Chambre Consulaire Régionale (CCR) instrument d'inclusion du secteur privé dans le processus d'intégration dans l'UEMOA



La Chambre Consulaire Régionale est un organe consultatif de l'UEMOA et a été créée dans le but d'impliquer effectivement le secteur privé dans le processus d'intégration de l'UEMOA, à travers la participation dans des réflexions sur le processus d'intégration et dans la mise en œuvre des réformes préconisées par les instances compétentes de l'Union. La promotion des échanges commerciaux et de l'investissement dans l'Union est également une autre des attributions de la CCR.

Par conséquent, impliquer les agents et les opérateurs privés dans le processus d'intégration régionale nécessite la connaissance de la structure en charge de cette tâche, ainsi que de ses mécanismes et processus inclusifs ainsi que leurs stratégies.

Cette tâche est confiée aux trois comités techniques, créés dans le but d'élaborer des programmes et des projets qui visent une réelle intégration, et aussi pour amener les grandes questions et préoccupations du secteur privé sous-régional dans un forum propre, à savoir les instances de décision de l'Union.

Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) crée le Comité National pour la Révision du Plan Comptable Bancaire

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a débuté en 2015 une nouvelle phase de révision du Plan Comptable Bancaire de l'Union Monétaire Ouest-africaine (UMOA). Cette révision vise à adapter le PCB aux normes comptables internationales (IFRS).

Un Comité National PCB composé de banques commerciales, de la banque centrale, des professionnels de la comptabilité et des représentants de l'Etat a été créé dans ce but, comme dans les autres pays de l'UEMOA.

BIC - Bureau d'Information sur le Crédit

Voté par le Parlement, la loi uniforme n° 03/06/2013 que régit le Bureau d'Information sur le Crédit dans les Etats membres de l'UEMOA prendra effet en 2016.

Le BIC, Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) ou "Crédit Reference Bureau" est une organisation commerciale à but lucratif qui collecte auprès des organismes financiers, publiques et des grandes entreprises des données disponibles sur les antécédents de crédit ou de paiement d'un client, traite les informations recueillies avec des techniques (statistiques, informatique, etc.) appropriées et commercialise des produits dérivés à partir des informations traitées, notamment des rapports de solvabilité (autres produits de valeur ajoutée tels que le scoring) auprès des établissements de crédit.

EN BREF



Téné Sonia Kafando Abo, Directrice Général de l'Ecobank, est le nouveau Président de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de la Guinée-Bissau

Depuis Janvier 2015, l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de la Guinée-Bissau (APBEF-GB) a une nouvelle présidente, Mme Téné Sonia Kafando Abo, Directrice Général de l'Ecobank. Selon les Statuts de l'Association, le mandat de la nouvelle direction est de deux ans, 2015 et 2016.

Mme Téné Abo, de par ses nouvelles fonctions au sein de l'APBEF-GB est également vice-président de la Fédération des Associations Professionnelles des Banques et des Etablissements Financiers de l'UEMOA, la FAPBEF / UEMOA, ce qui lui amène à occuper un siège au Conseil d'Administration du Fond d'Assurance de Dépôts de l'UEMOA. En tant que Président de l'APBEF-GB, Madame Abo, de nationalité burkinabé, est également membre du Comité Scientifique du COFEB (Centre de Formation et d'Etudes Bancaires de l'Afrique de l'Ouest), pour un mandat de deux ans, à partir du 1er Juin 2015 au 31 mai 2017.

Le Forum de l'Union des Exportateurs de la CPLP se tient à Braga entre les 17 et 18 Décembre 2015

Dans le but de faciliter et de renforcer les relations d'entrepreneuriat entre les associations et les entités commerciales des pays affiliés à la Confédération des Entreprises de la CPLP, se tiendra à Braga, les 17 et 18 Décembre le 2ème Forum de l'Union des Exportateurs de la CPLP. Sont attendus plus de 1600 participants et 120 entités commerciales. Les délégations d'entrepreneurs des 9 pays de la CPLP seront également présentes. En plus des échantillons de produits et services, sont prévus des rencontres B2B entre les participants.

2ème Réunion des banques, des sociétés d'assurance et des institutions financières de la CPLP se tient en Décembre de cette année à Malabo

La 2ème Réunion des Banques, Sociétés d'assurance et Institutions Financières de la CPLP est prévue pour Décembre prochain à Malabo, capitale de la Guinée Equatoriale. Les domaines d'activité de cette nouvelle entité financière de profil multilatérale, sont variés et viseront à "contribuer à la réduction des contraintes majeurs des pays de la CPLP".

Secteur bancaire réalise des journées d'entente à travers le sport

Sous l'auspice de l'APBEF-GB, s'est tenue le 9 Octobre 2015 vers 06h30 au stade national 24 Septembre une journée de d'entente par le sport des banques du pays.

L'initiative appelée "esprit sain dans un corps sain pour une meilleure performance bancaire" visait à créer les bases pour améliorer les échanges entre les institutions financières. Vu le succès de l'initiative, les promoteurs ont déterminés sa réalisation hebdomadaire à partir de cette date.





DICIONAIRE BANCAIRE

Qu'est-ce qu'un chèque ?

Le chèque est un instrument de paiement qui permet de mouvementer les fonds qui sont à la disposition des titulaires ou de ses représentants dans les comptes de dépôt ouverts dans des établissements de crédit.

Compensation ?

La compensation des chèques consiste à régler des compte entre les institutions financières (banques) liés aux chèques déposés dans des établissements différents des prélevés. En d'autres termes, c'est le temps que le chèque prend à être transféré d'une banque à l'autre.

Qu'est-ce qu'un endossement ?

L'endossement est l'un des moyens possibles de transmission de chèques. Pour endosser ou transmettre un chèque à quelqu'un, il faut juste que le bénéficiaire signe le dos du chèque. L'endossement d'un chèque permet à la personne à qui le chèque est endossé de rester avec tous les droits du bénéficiaire initial.

Découvert Bancaire

C'est une modalité de crédit de très court terme qui vise à combler le capital imprévu momentanée, mis à disposition dans le compte courant du client. La Banque autorise au préalable le client à débiter son compte courant même en absence de solde créditeur. Dans ce cas, c'est le client qui négocie avec la Banque le montant autorisé, le taux d'intérêt et la durée du découvert.

Amortissement

C'est la réduction progressive d'une dette par des paiements périodiques convenus entre le créancier et le débiteur; cela signifie également la réduction périodique du pourcentage de la valeur d'un actif, dans la période de quelques années.

Conditions de banque

Ce sont les intérêts facturés aux clients pour toutes les opérations de crédit et autres prestations pratiquées. Varie en fonction de la nature des opérations.

